

## PROCÈS VERBAL

De la réunion ordinaire du Conseil municipal  
Du **05 octobre 2018**

Date de la convocation	17 septembre 2018
Nombre de Conseillers en exercice	<b>10</b>
Nombre de Conseillers qui assistaient à la séance	<b>8</b>

**Le cinq octobre deux mil dix huit à vingt heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle municipale, sous la présidence de M. Eric Transon, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Leroux Jean-Pierre, Le Monnier Carole, Cottereau Jérôme, Sébastien Chevalier, Béhêtre Patrick, Guénaëlle Davoust, Pouteau Florence,

**Secrétaire** : Sébastien Chevalier, Jérôme Cottereau

**Absent(s) Excusé(s)** : Ariane de Robien, François L'Huissier

**Adoption du compte-rendu de la séance du 31 août 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance citée ci-dessus est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

- Devis remplacement de radiateurs dans les logements communaux
- Report loyer commerce
- Choix de l'agent recenseur
- Formations
- Subvention exceptionnelle OGEC
- Réflexion horaire éclairage public

Monsieur Eric Transon, maire, propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Approbation du tableau des effectifs au 03 septembre 2018
- Fermage "la largerie"

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour initial

### ***2018 - 48 : Devis remplacement de radiateurs dans les logements communaux***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant les changements de radiateurs dans les bâtiments communaux suivants :

**4 résidence des tilleuls** :

- Devis Bricomarché pour un montant de 1779.34 € HT

1 rue des Rochers :

société SARL ECOTHERMIE 53 pour un montant de 3 159.55 € TTC

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

⇒ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

### ***2018 - 49 : Report loyer commerce***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur BONHOMMEAU Jonathan, gérant du commerce situé au 1 rue des rochers.

Celui-ci demande de ne pas régler le loyer de la partie commerce du 15 septembre au 31 octobre 2018.

Il rappelle la répartition du montant total du loyer d'un montant de 627 € s'effectue à 60 % pour l'habitation soit 376.20 € et 40 % sur le commerce soit 250.80 € + la location du matériel que s'élève à 23 € mensuel.

Le conseil municipal après délibération à la majorité des voix :

⇒ Accepte de ne pas facturer le loyer de la partie commerce du 15 au 31 octobre 2018 inclus.

### ***Choix de l'agent recenseur***

A revoir au prochain conseil municipal.

### ***2018 - 50 : Formations***

Monsieur le Maire présente au conseil le coût des formations pour les agents techniques.

Formation électrique organisée par la société AFTRAL d'une durée de 2 jours du 03 au 04 décembre 2018 pour un coût de 282 € TTC

Formation de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène en restaurant scolaire organisé par le département de la Mayenne Laboratoire Départemental d'Analyses 53 pour un coût de 25.46 € HT.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

⇒ Accepte les devis proposés ci-dessus

⇒ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

### ***2018 - 51 : Subvention exceptionnelle OGEC***

Monsieur le Maire rappelle que lors de la soirée du 17 mars 2017, la commune a facturé à l'OGEC 108 assiettes pour un montant TTC de 325.30 €.

L'OGEC et la collectivité ont respectivement déclaré le sinistre auprès de leur assurance.

La collectivité a reçu de l'assurance Saint Christophe la somme de 250.30 € qu'elle doit remettre à l'organisme de gestion, car celui-ci a réglé la facture en 2017.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

⇒ Reverse la somme de 250.30 € à l'OGEC

## 2018 - 52 : Réflexion horaire éclairage public

Monsieur le maire donne lecture de l'e-mail de territoire d'énergie qui demande à la collectivité de transmettre un arrêté du maire pour leur indiquer les horaires permanents de l'éclairage public.

Il précise que la commune possède 5 horloges astronomiques.

Elles déclenchent la mise en marche/arrêt automatique de différentes charges d'éclairage suivant l'heure de lever et de coucher du soleil et suivant une programmation horaire hebdomadaire pour :

- adapter la période de fonctionnement aux besoins,
- réaliser ainsi des économies d'énergie.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

⇒ définit le fonctionnement de l'éclairage public aux dates et heures suivantes :

### A compte du 1ier novembre 2018

- allumage tous les jours dès le coucher du soleil
- extinction tous les jours dès le lever du soleil

#### Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi

- extinction de 22h à 6h30

#### vendredi

- extinction de 22h à 7h30 (samedi matin)

#### Samedi

- extinction de 23h à 7h30 (dimanche matin)

#### Dimanche

- extinction de 22h à 6h30 (lundi matin)

## 2018 - 53 : Tableau des effectifs au 03 septembre 2018

### ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de Saint Germain d'Anxure au 03 septembre 2018

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Temps partiel
13/04/2018	Secrétaire de mairie	20 h	adm	C	Adjt admin principal 2ièm cl	342	432	Adjt admin principal 2ième cl	stagiaire	activité	20 h
13/11/2009	Agent de Maîtrise	35 h	tec	C	Agent de maîtrise	353	467	Agent de maîtrise	titulaire	activité	35 h
08/07/2016	Adjoint Technique 2ième classe	6 h sur temps scolaire	tec	c	Adjt technique 2ième classe	340	400	Adjt technique 2ième classe	CDI	activité	6 h
08/07/2016	Adjoint Technique 2ième classe	26 h 30 sur temps scolaire	tec	c	Adjt technique 2ième classe	340	400	Adjt technique 2ième classe	CDI	activité	26 h 30

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

⇒ Valide le tableau des effectifs

## **2018 - 54 : Renouvellement concession temporaire**

Monsieur Eric Transon, Maire, rappelle à l'Assemblée que la concession temporaire consentit à M. Cottereau Didier, agriculteur, domicilié « la largerie » à Alexain, a expiré au 31 décembre 2017. C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler la concession pour 2018.

Il rappelle que Mr Cottereau exploite les terrains d'une surface de **3ha 85a 60ca**, définis comme ci-après :

B0766 : 8 560 m<sup>2</sup>

B0147 : 10 200 m<sup>2</sup>

B0730 : 19 800 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des membres présents :

Autorise le Maire à signer la convention temporaire 2018 qui autorise M. Cottereau Didier à exploiter les parcelles B0766 :B0147 B0730.

Monsieur Cottereau Didier doit restituer celles-ci à la Commune en cas de reprise,

L'indice national des fermages s'établit pour 2018 à 103.05.

Détermine à l'hectare le prix de location des terres communales au profit de Monsieur COTTEREAU Didier, agriculteur, domicilié au lieu dit « la largerie » à Alexain d'un montant de 498.97 € hors taxes. pour la totalité des terres citées ci-dessus.

Indique que la location est accordée pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

M. Cottereau aura également à sa charge la moitié de la taxe chambre d'agriculture et 8 % de la taxe en frais de gestion **soit un total pour l'année 2018 de 500.45 €.**

### Questions diverses

#### Actualisation des tarifs de la société "Convivio"

Monsieur le Maire rappelle que la société Convivio a actualisé ses tarifs à compter du 01 septembre 2018.

Il s'élevait à 2.22 € HT actualisé à 2.2529 € HT au 1<sup>er</sup> septembre et a été de nouveau actualisé de nouveau au prix de 2.40 € HT pour l'achat du pain.

#### Recherche véhicule utilitaire

A suivre

#### Devis démolition 10 rue de la Mairie

En attente

#### PLUi (Servitude chemin pédestre)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à participer aux réunions publiques pour présenter les orientations du PADD qui ont lieu les :

- Mardi 9 octobre, 20h30 à Lassay-les-Châteaux, Salle du Conseil de la mairie
- Mercredi 10 octobre, 20h à Mayenne, Sas parc des expos
- Lundi 15 octobre, 20h, Martigné-sur-Mayenne, Salle des loisirs

et plus pour comprendre le PLUI en s'amusant, aux réunions publiques "décalées" animées par la compagnie théâtrales "Ces dames disent" qui ont lieu les :

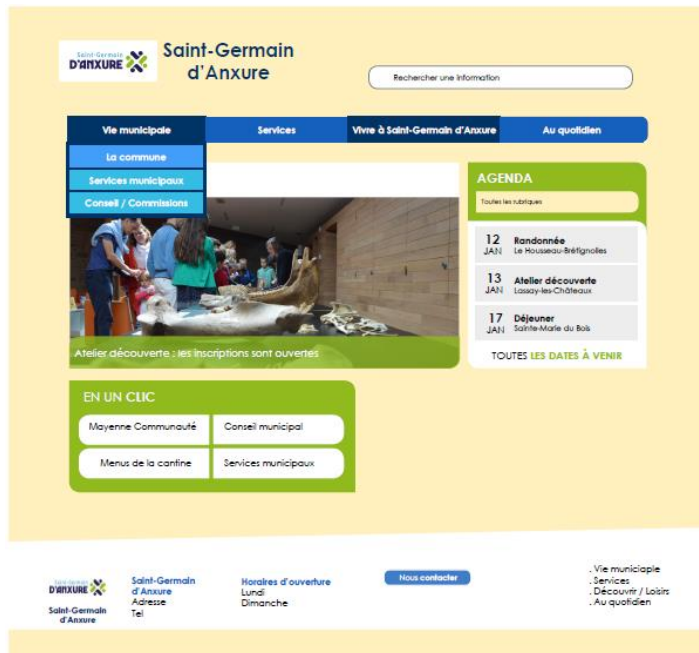
- Jeudi 04 octobre, 18h30 à Contest (Mairie)
- Mardi 30 octobre, 18h30, Martigné (Imprimerie solidaire)
- Jeudi 22 novembre, 18h30, Le Housseau-Brétignolles (Presbytère)
- Samedi 24 novembre, 16h, Mayenne (Musée du Château)

## REPAS CCAS

Le repas du CCAS est reporté le samedi 27 octobre

### Site Internet

Florence Pouteau présente les différentes maquettes proposées pour le site internet, le conseil a retenu la proposition ci-dessous.



Le Procès-verbal a été affiché le 12 octobre 2018

### Procès verbal du 05 octobre 2018

Eric Transon

François L'huissier  
(absent excusé)

Jean-Pierre Leroux

Carole Le Monnier

Jérôme Cottereau

Sébastien Chevalier

Patrick Béhête

Guénaëlle Davoust

Ariane de Robien  
(absente excusée)

Florence Pouteau